

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Arrondissement d'ANNECY

Canton de THÔNES



MAIRIE
DE
SERRAVAL

Serraval, le 13 novembre 2014

Le Maire

A

Mesdames et Messieurs les Habitants de
Serraval

74230 SERRAVAL

Chers Habitants,

J'ai le plaisir de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu, en
Mairie, le :

**Jeudi 20 novembre 2014
A 20 h 30**

Ordre du jour :

- Approbation compte-rendu de la dernière séance
- Voirie : Déneigement
- Finances : Décisions modificatives
- Assainissement : STEP
- Régie d'électricité : Eclairage public
- Ecole : Conseil d'Ecole
- CCVT : Nomination d'un délégué à la commission d'urbanisme
- Eau : Source de la Brette
- Informations et questions diverses

Je vous prie de croire, Chers Habitants, à l'assurance de mes sentiments les
meilleurs.

Bruno GUIDON

Affichée le : 16/11/14



74230 SERRAVAL • ☎ 04 50 27 50 09 • Fax 04 50 27 54 21
Courriel : mairie@serraval.fr • Site internet : www.serraval.fr

SEANCE N°13 DU 20 NOVEMBRE 2014 : DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt novembre deux mille quatorze, le Conseil Municipal de la Commune de SERRAVAL s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Bruno GUIDON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 novembre 2014

Présents : Bruno GUIDON, Nicole BERNARD-BERNADET, Benoît CLAVEL, Christophe GEORGES, Corinne GOBBER, Nadia JOSSERAND, Julie LATHUILLE, Jean-Claude LOYEZ, Patrice MALEYSSON, Stéphane PACCARD, Philippe ROISINE, Jean-Luc THIAFFEY-RENCOREL.

Absents (excusés) : Frédéric GILSON, Dorothée KNOEPFFLER-CARMINATI.

Dorothée KNOEPFFLER-CARMINATI a donné pouvoir à Bruno GUIDON.

Julie LATHUILLE a été élue secrétaire de séance.

DEL_13802014.

Objet : Décision modificative – budget annexe Praz D'Zeures.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget annexe Praz D'Zeures de l'exercice 2014 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

Conseillers en exercice : 14
 Conseillers présents : 12
 Conseillers votants : 13
Résultats des votes
 pour : 13
 contre : 0
 abstention : 0

Article	Libellé	Augmentation crédits ouverts	Diminution crédits déjà alloués
Section d'investissement			
1328/13 recettes	Autres	1.200 €	
2158 dépenses	Autres matériels et outillages	900 €	
238 dépenses	Avance (participation AFP)	300 €	

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative indiquée ci-dessus.

DEL_13812014.

Objet : Décision modificative – budget annexe de l'eau.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget annexe de l'eau de l'exercice 2014 étant

insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

Article	Libellé	Augmentation crédits ouverts	Diminution crédits déjà alloués
Section de fonctionnement			
6226 dépenses	Honoraires	5.000 €	
70111 recettes	Vente d'eau aux abonnés	5.000 €	

Conseillers en exercice : 14
 Conseillers présents : 12
 Conseillers votants : 13
Résultats des votes
 pour : 13
 contre : 0
 abstention : 0

Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative indiquée ci-dessus.

Conseillers en exercice : 14
 Conseillers présents : 12
 Conseillers votants : 13
Résultats des votes
 pour : 13
 contre : 0
 abstention : 0

DEL_13822014.

Objet : **Décision modificative – budget principal.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget principal de l'exercice 2014 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

Article	Libellé	Augmentation crédits ouverts	Diminution crédits déjà alloués
Section de fonctionnement			
022 dépenses	Dépenses imprévues		1.200 €
023 recettes	Virement à la section d'investissement	1.200 €	
Section d'investissement			
021 recettes	Virement de la section de fonctionnement	1.200 €	
20416321/204 dépenses	Bâtiment, installation	1.200 €	

Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative indiquée ci-dessus.

DEL_13832014.

Objet : Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG 74.

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 12
Conseillers votants : 13
<u>Résultats des votes</u>
pour : 13
contre : 0
abstention : 0

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du 2^{ème} alinéa de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Maire expose :

- qu'il est opportun pour la commune de souscrire un ou plusieurs contrats ,d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en cas de décès, invalidité, incapacité temporaire et d'accidents ou maladies imputables ou non au service,
- que dans le cadre du renouvellement du contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de Haute-Savoie, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie a lancé une consultation sous la forme d'un marché négocié,
- que la commune a, par délibération du 12 mars 2014, chargé le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier r1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986 ;
- que le Centre de Gestion a informé la commune de l'attribution du marché au groupement SOFCAP/GENERALI et des nouvelles conditions du contrat.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **ADHERE** au contrat groupe d'assurance des risques statutaires selon la proposition suivante :
Durée du contrat : 4 ans (date effet 01/01/2015).
Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL ou détachés
* Risques garantis : décès, accidents de service, maladies imputables au service (y compris le temps partiel thérapeutique), congés de longue maladie, longue durée (y compris le temps partiel thérapeutique), maternité, paternité, adoption, incapacité (maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire).
* Conditions : sans franchise sauf franchise 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 5,45 %

Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la CNRACL ou détachés et agents non-titulaires de droit public

* Risques garantis : accidents du travail, maladies professionnelles, incapacité de travail en cas de maladie ordinaire, de maladie grave, de maternité, de paternité, d'adoption, d'accident non professionnel.

* Conditions : sans franchise sauf franchise 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 0,91 %

- **INSCRIT** au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,
- **AUTORISE** le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DEL_13842014.

Objet : **Convention de financement avec le Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement pour l'installation d'un traitement UV sur le réseau des Fontanys.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a demandé l'aide du syndicat mixte départemental d'eau et d'assainissement (SMDEA) pour le financement des travaux pour l'installation d'un traitement UV sur le réseau des Fontanys.

Il indique que le montant total des travaux est de 44.683 € H.T.

L'Agence de l'Eau verse une subvention de 13.404 €.

Le SMDEA propose de verser une subvention à hauteur de 30 % soit 9.384€.

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 12
Conseillers votants : 13
<u>Résultats des votes</u>
pour : 13
contre : 0
abstention : 0

Monsieur le Maire présente la convention de financement que le SMDEA propose pour le versement des deux subventions.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** le financement proposé par le SMDEA,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir ci-annexée en projet.

ANNEXEDEL_13842014.

N°E062/14

CONVENTION DE FINANCEMENT

ENTRE

Le **SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**,
représenté par son Président,

D'UNE PART,

La commune de **SERRAVAL**, représentée par son Maire, désignée par « la collectivité »

D'AUTRE PART,

EXPOSENT

VU - La délibération du 21 Janvier 1977 du Conseil Général de la Haute-Savoie, proposant la constitution du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement,
 VU - La délibération du 14 Avril 1977 de la Commission Permanente, approuvant les statuts dudit Syndicat,
 VU - L'arrêté préfectoral n° 78/1435 du 9 Mai 1978 autorisant la constitution du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement, modifié,
 VU - Les nouveaux statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement approuvés lors de l'Assemblée Générale du 30 Novembre 1998
 VU - L'arrêté préfectoral n°2012034-0011 du 3 Février 2012 approuvant la modification des statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement et abrogeant l'arrêté préfectoral du 12 Avril 2010
 VU - La délibération du Conseil Municipal en date du 9 Novembre 1979 portant sur l'adhésion de la Collectivité au SMDEA
 VU - La réunion du Comité Syndical du 24 Février 2014 fixant la programmation départementale 2014
 VU - L'autorisation de consulter les entreprises délivrée le 3 Juillet 2013
 VU - Le contrat d'Assainissement et d'Alimentation en Eau Potable 2013/2018, signé conjointement par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et le Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement le 1^{er} Juillet 2013
 VU - la convention N°13/2510 signée le 12 Novembre 2014 entre l'Agence de l'Eau et le Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement, au titre du programme C

CONVIENNENT

ARTICLE 1

Le Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement mettra à disposition de la commune de **SERRAVAL** une somme de **22 788 €** allouée par l'**AGENCE DE L'EAU (13 404 €)** et le **DEPARTEMENT (9 384 €)** destinée à financer les travaux d'adduction d'eau qui font l'objet du Programme Départemental 2014 «**Traitement UV sur le réseau des Fontanys**».

ARTICLE 2

Le coût de l'opération après adjudication s'élève à 44 683 € HT.

L'aide de l'Agence de l'Eau se monte à 13 404 € (le montant annoncé de 15 369 € ayant été recalculé au prorata du coût définitif).

Compte tenu de cette aide, le montant subventionnable par le Département se monte à 31 279 €. La subvention départementale, calculée au taux de 30% sur ce montant s'élève à 9 384 €.

ARTICLE 3

Le versement de la subvention allouée par l'Agence de l'Eau et le Département se fera en fonction de la réception des fonds correspondant par le Syndicat Mixte.

Le solde sera versé après justification du coût des travaux retenus par l'Agence de l'Eau et le Département, et de la transmission du procès-verbal de réception des travaux. Si le coût définitif était inférieur au montant des travaux retenus, le solde des subventions serait revu au prorata du coût justifié.

ARTICLE 4

Conformément à l'article 9 des statuts, la contribution sur la part variable due au titre des frais de fonctionnement du SMDEA sera calculée sur le montant des travaux subventionnables retenu dans la présente convention (31 279 €). Elle sera réclamée à la collectivité courant 2015.

A Serraval, le

Le Maire,

Metz-Tessy, le 27 Novembre 2014

Le Président,

Maurice SONNERAT



2

DEL_13852014.

Objet : Décision modificative – budget annexe de l'eau.

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 12

Conseillers votants : 13

Résultats des votes

pour : 13

contre : 0

abstention : 0

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget annexe de l'eau de l'exercice 2014 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

Article	Libellé	Augmentation crédits ouverts	Diminution crédits déjà alloués
Section de fonctionnement			
6811 dépenses	Dotations aux amortissements	3.622,94 €	
70111 recettes	Vente d'eau aux abonnés	3.622,94 €	
Section d'investissement			
28031/040 recettes	Frais d'étude	3.622,94 €	
2315/23 dépenses	Installation, travaux, matériel technique	3.622,94 €	

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative indiquée ci-dessus.

DEL_13862014.

Objet : **Décision modificative – budget principal**

Conseillers en exercice : 14 Conseillers présents : 12 Conseillers votants : 13 <u>Résultats des votes</u> pour : 13 contre : 0 abstention : 0
--

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget principal de l'exercice 2014 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

Article	Libellé	Augmentation crédits ouverts	Diminution crédits déjà alloués
Section de fonctionnement			
6811 dépenses	Dotations aux amortissements	5.044,49 €	
022 recettes	Dépenses imprévues de fonctionnement		7.323,49 €
Section d'investissement			
28041 recettes	Bâtiment et installation	5.044,49 €	
2315/23 dépenses	Installation, travaux, matériel technique	5.044,49 €	
73925 dépenses	Fonds péréquation intercommunalité	1.535,00 €	

7391178 dépenses	Autres dégrèvement cont. directe	restitution	744,00 €	
---------------------	-------------------------------------	-------------	----------	--

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative indiquée ci-dessus.

DEL_13872014.

Objet : **Décision modificative – budget principal.**

Conseillers en exercice : 14 Conseillers présents : 12 Conseillers votants : 13 <u>Résultats des votes</u> pour : 13 contre : 0 abstention : 0
--

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget principal de l'exercice 2014 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

Article	Libellé	Augmentation crédits ouverts	Diminution crédits déjà alloués
Section de fonctionnement			
66111 dépenses	Intérêts réglés à l'échéance	0,07 €	
668 dépenses	Autres charges financières	0,12 €	
022 dépenses	Dépenses imprévues de fonctionnement		0,19 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative indiquée ci-dessus.

Conseillers en exercice : 14 Conseillers présents : 12 Conseillers votants : 13 <u>Résultats des votes</u> pour : 13 contre : 0 abstention : 0
--

DEL_13882014.

Objet : **Décision modificative – budget principal.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget principal de l'exercice 2014 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

Article	Libellé	Augmentation crédits ouverts	Diminution crédits déjà alloués
Section de fonctionnement			
6411 dépenses	Personnel titulaire	6.000,00 €	
60623 dépenses	Alimentation	1.500,00 €	
022 dépenses	Dépenses imprévues de fonctionnement		7.500,00 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative indiquée ci-dessus.

SEANCE N°13 : DEL_13802014 ; DEL_13812014 ; DEL_13822014 ; DEL_13832014 ; DEL_13842014 ; ANNEXEDEL_13842014 ; DEL_13852014 ; DEL_13862014 ; DEL_13872014 ; DEL_13882014. AFFICHAGE DU COMPTE-RENDU LE : 1 ^{er} DECEMBRE 2014			
Bruno GUIDON	Nicole BERNARD-BERNARDET	Benoît CLAVEL	Christophe GEORGES
Corinne GOBBER	Nadia JOSSERAND		
Julie LATHUILLE	Jean-Claude LOYEZ	Patrice MALEYSSON	Stéphane PACCARD
Philippe ROISINE	Jean-Luc THIAFFEY-RENCOREL		

